

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DES DECHETS MENAGERS**

Intervention de **Paul Euzière**  
Président du groupe «Grasse à Tous-Ensemble et Autrement»

Cette délibération porte sur plusieurs rapports annuels sur l'Eau et la Gestion des déchets ménagers.

Nous voudrions nous arrêter et faire quelques remarques et propositions plus précisément sur la gestion des déchets ménagers, puisque **la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est déjà très élevée pour les habitants de Grasse va encore subir une augmentation de plus de 7 % en 2023.**

On ne peut en rester aux constats et continuer de pressurer nos concitoyens et de larmoyer sans prendre d'autres orientations.

D'une part, il ya cette très forte inégalité des Taxes entre par exemple Grasse et Mouans-Sartoux, deux communes de la même agglomération et, qui plus est, voisines.

A Grasse (zone 3), par habitant, les charges sont de 235 € et les produits de 240 €.

A Mouans-Sartoux (zone 2), les charges sont de 218€ /h. et les produits de 230 €.

**Il y a depuis la création de la Communauté d'Agglomération 5 zones avec des montants de TEOM variables.**

**La Chambre Régionale des Comptes a soulevé cette anomalie.**

Elle a noté indique que la différence marquée des taux entre les communes de Grasse (**18,73%** - et de Mouans-Sartoux - **10,28 %**) - est «*marquée*» et «*délicate à admettre*».

Elle a rappelé que l'objectif doit être de tendre vers **un taux unique de fiscalité sur l'ensemble du territoire.**

C'est un premier point.

Le deuxième point que nous souhaitons aborder est celui du changement inévitable de modèle en matière de gestion des déchets qui est imposé par l'explosion des coûts.

**Trois ans après la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie -la loi dite AGEC- le compte n'y est pas.**

Je voudrais donner quelques chiffres sur les déchets.

Par exemple, il y a chaque année en France, **entre 20 000 et 25 000 tonnes de mégots jetés.**

**30 kg d'aliments par personne et par an finissent à la poubelle dont 7 kg toujours emballés.**

Je note d'ailleurs à ce sujet que **le Rapport ne mentionne aucun point de collecte pour les déchets alimentaires** dans toute la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse. Il ya donc, sur ce point, un effort rapide à faire.

C'est un deuxième point.

Le troisième point est que si nous voulons sortir du système mortifère qui nous mène dans le mur: « Extraire-Fabriquer-Vendre-Casser-Jeter », **il nous faut prendre le chemin de la tarification incitative** qui est prévu par la loi depuis 2009.

Plutôt que sur la valeur locative foncière du bâti -qui est la base de la TEOM- **il faut réfléchir à une redevance des ordures ménagères basée sur la quantité d'ordures produite par chacun avec une part incitative** (ce qui est prévu par l'article 1522 du Code Général des Impôts). Ce qui évidemment pousse à la réduction des déchets de chacun.

**Comptez-vous aller vers l'instauration d'une tarification incitative dans le cadre de la gestion des déchets ?**